

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

Date de convocation : 02/09/2021

2021-021

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

en présence : 9

votants : 12

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-et-un du mois de septembre, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : P. LEFEBVRE, A. BOBOWSKI, M. DEGAUCHY, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, M.J. LENS, F. LOIFERT, P. MARSON

Absents excusés : M. DEVANNEAUX, D. CAPY, V. LEROY, C. PICAUD

Procurations : C. PICAUD donne procuration à M.A. DUPUIS, V. LEROY donne procuration à M.A. DUPUIS, D. CAPY donne procuration à P. LEFEBVRE

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : A. BOBOWSKI

DELIBERATION N°21 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande d'admission en non valeur de trois créances devenues irrécouvrables inscrite sous le numéro de liste 4722030232 pour un montant de 1 191.00€.

Il propose au Conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont trois procurations, accepte cette demande d'admission en non valeur de créances irrécouvrables. Il autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 21 septembre 2021.

Le Maire,

Patrick LEFEBVRE

